



La loi

- Obligation des parents d'entretenir leurs enfants
- Oblig. de payer des impôts
- Oblig. de porter assistance à personne en danger
- Obligation de porter le casque à vélo moteur



Les contrats

Ils régissent

le travail - les ventes
les locations - les prêts
les transports - etc...

- Obligation de payer son loyer
- Obligation pour l'acheteur de vérifier la marchandise
- Oblig. pour le vendeur de tenir le prix affiché



Enrichissement illégitime

Enrichissement obtenu sans droit
cf art. 62
Obligation de rembourser la somme versée par erreur sur son compte bancaire.

Les dettes de jeu
n'entraînent aucun droit de créance.



Actes illicites

Obligation de réparer

- les dégâts provoqués lors d'un accident
- les dommages causés par négligence, par imprudence ou intentionnellement
- les torts moraux
cf. art. 41

Une fois le contrat conclu, les obligations doivent être exécutées



Qui ?

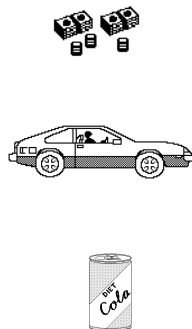
Les parties n'ont pas l'obligation d'exécuter personnellement leurs obligations sauf si :

- a) _____
- _____
- _____
- b) _____
- _____
- _____



Où ?

Dans le cas où les parties n'ont rien décidé, voici ce que prévoit la loi (art. 74 al. 2 CO) :



- a) _____
- _____
- _____
- b) _____
- _____
- _____
- c) _____
- _____
- _____



Quand ?

Si rien n'est prévu par les parties et si la nature de l'affaire le permet, l'exécution à lieu



Comment ?

En principe, une prestation doit être exécutée dans sa totalité.

La monnaie libératoire est le franc suisse.

Une fois le contrat conclu, les obligations doivent être exécutées



Qui ?

Les parties n'ont pas l'obligation d'exécuter personnellement leurs obligations sauf si :

a) *Le créancier de l'obligation a intérêt à ce qu'elle soit exécutée personnellement par le débiteur. Ex.: une oeuvre d'art*

b) *Les parties ont prévu dans le contrat que le débiteur devait s'exécuter en personne.*



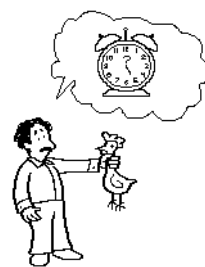
Où ?

Dans le cas où les parties n'ont rien décidé, voici ce que prévoit la loi (art. 74 al. 2 CO) :

a) *Une somme d'argent doit être payée au domicile du créancier;*

b) *une chose déterminée doit être délivrée au lieu où elle se trouvait lors de la conclusion du contrat;*

c) *Toute autre obligation doit être exécutée au domicile du débiteur.*



Quand ?

Si rien n'est prévu par les parties et si la nature de l'affaire le permet, l'exécution a lieu immédiatement et simultanément



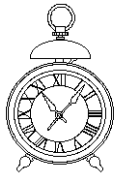
Comment ?

En principe, une prestation doit être exécutée dans sa totalité.

La monnaie libératoire est le franc suisse.

Le créancier peut refuser d'accepter un règlement partiel, le paiement d'un acompte ou la livraison d'une partie de la commande par exemple.

Une fois les obligations nées, il faut qu'elles soient exécutées ou qu'elles s'éteignent. Les articles du CO traitent de l'exécution et de l'extinction de ces obligations.

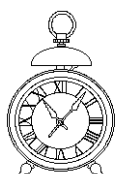


L'inexécution ou le retard dans l'exécution d'une prestation s'appelle

La partie en demeure est responsable des dommages qu'elle a causés par son retard ou l'inexécution de son obligation et elle doit réparation.

Type de dette	Mise en demeure	Action à entreprendre	Réparation
Créances en espèces			
Autres créances			

Une fois les obligations nées, il faut qu'elles soient exécutées ou qu'elles s'éteignent. Les articles 68 à 142 du CO traitent de l'exécution et de l'extinction de ces obligations.



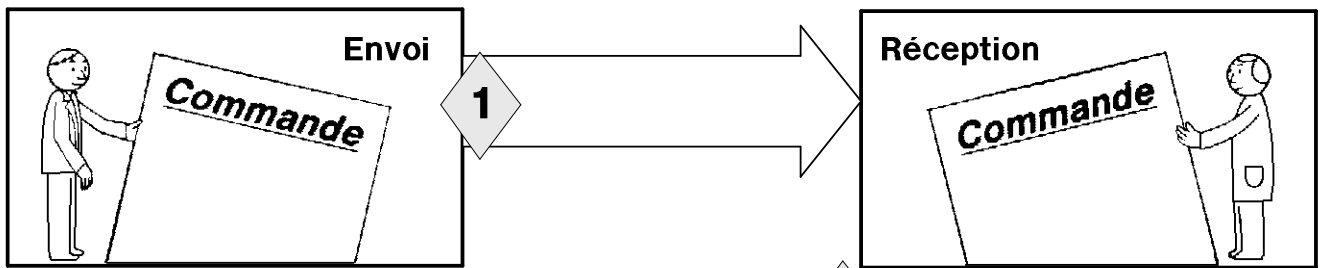
L'inexécution ou le retard dans l'exécution d'une prestation s'appelle la **demeure**.

La partie en demeure est responsable des dommages qu'elle a causés par son retard ou l'inexécution de son obligation et elle doit réparation.

Type de dette	Mise en demeure	Action à entreprendre	Réparation
Créances en espèces	Rappel Commandement de payer	Poursuites	Intérêt moratoire de 5%
Autres créances	Interpellation par lettre recommandée	Action en exécution	Exécution forcée par le juge
		Action en résolution de contrat	Annulation du contrat avec effet rétroactif
		Action en dommages-intérêts	Indemnités à payer

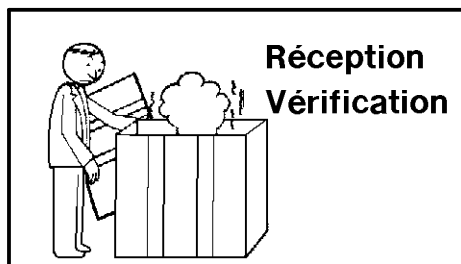
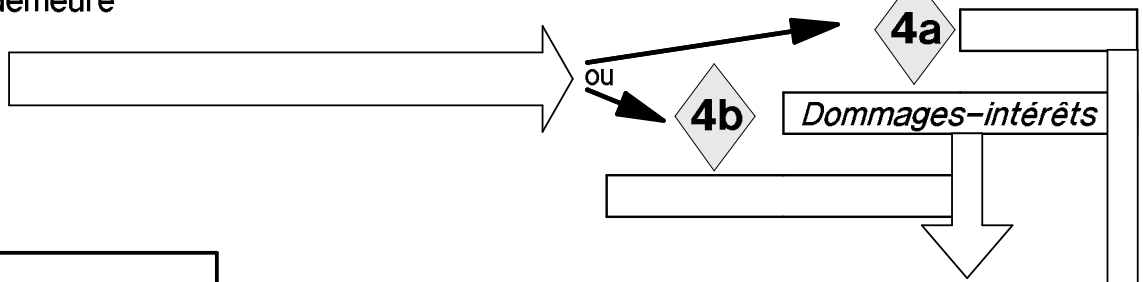
Compléter le schéma ci-dessous en plaçant correctement les éléments suivants :

I paiement facture y c. les intérêts moratoires	IV Interpellation puis action en ...	VII La marchandise est enfin livrée
II vers. dommages-intérêts	V Rappels..., puis nouvelle facture avec intérêts moratoires	VIII Commande expédiée et réceptionnée
III ... résolution	VI Livraison	IX ... exécution



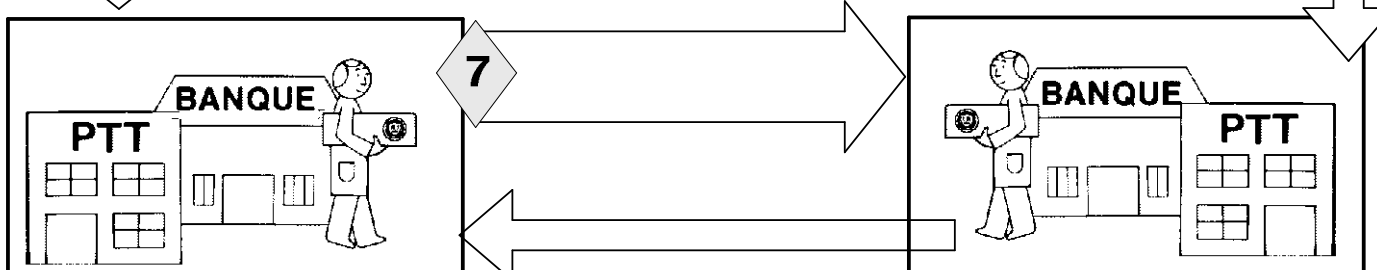
2 La marchandise n'est pas livrée à la date prévue

3 L'acheteur met le vendeur en demeure

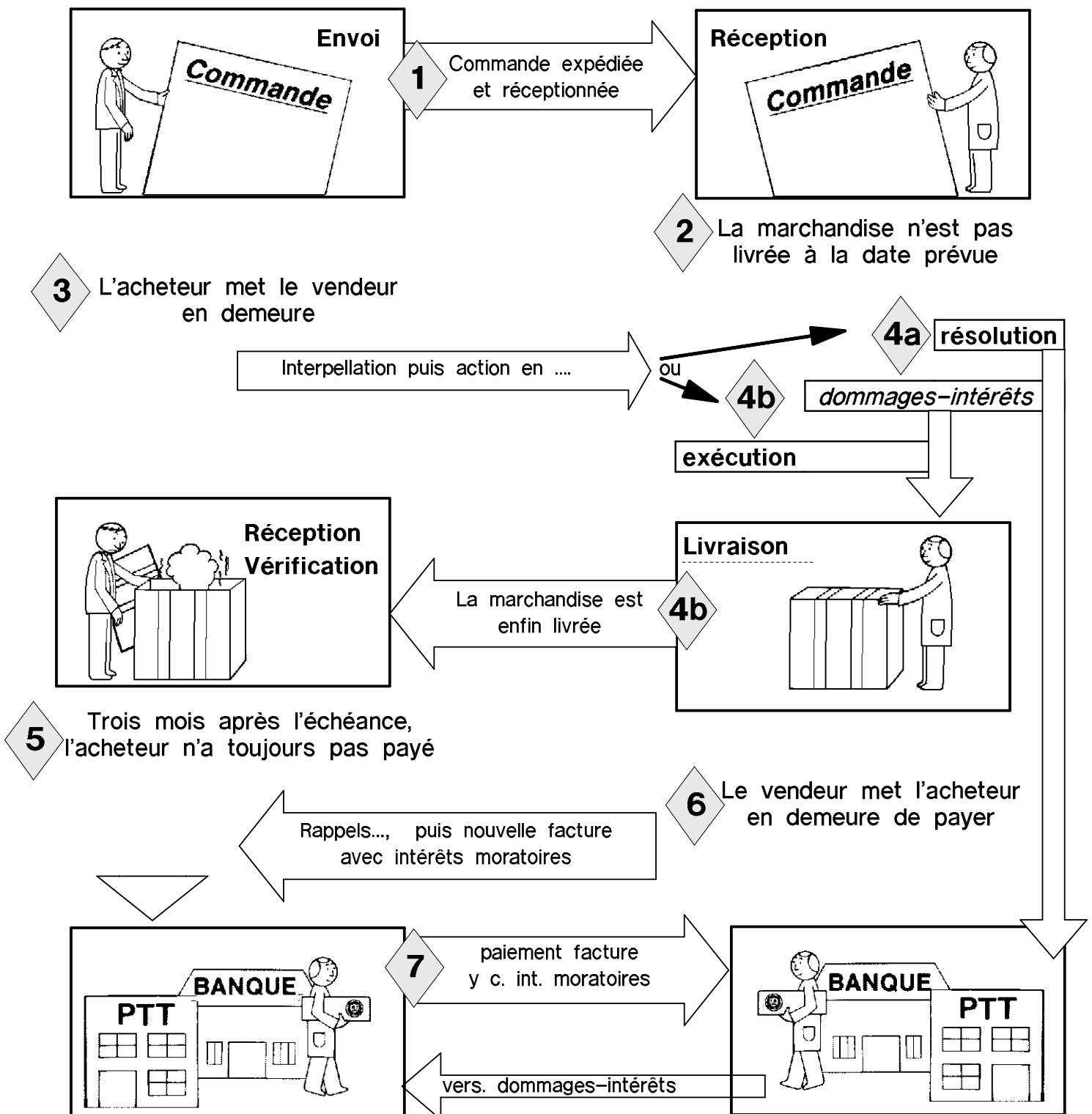



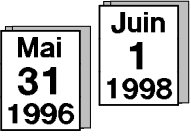

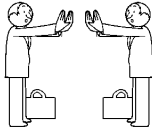
5 Trois mois après l'échéance, l'acheteur n'a toujours pas payé

6 Le vendeur met l'acheteur en demeure de payer



Compléter le schéma ci-dessous en plaçant correctement les éléments suivants :



Causes d'extinction	Définitions	Exemples
 <p>Exécution</p>		
 <p>Prescription</p>		voir ci-dessous
 <p>Confusion</p>		
 <p>Compensation</p>		

Principales prescriptions				
1 an	2 ans	5 ans	10 ans	∞
			Prescription générale	

Interruption de la prescription


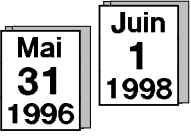

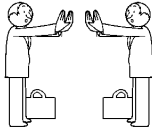
Elle a pour effet de faire cesser le délai de prescription et de faire courir un nouveau délai de prescription.

– Interruption par le fait du débiteur

reconnaissance de dette, paiement d'un acompte ou d'intérêts

– Interruption par le fait du créancier

action en justice – poursuites

Causes d'extinction	Définitions	Exemples
 Exécution	L'obligation a été honorée	Le vendeur a livré L'acheteur a payé L'entrepreneur a terminé la construction
 Prescription	Après un certain temps, sans intervention du créancier, l'obligation s'éteint.	voir ci-dessous
 Confusion	Le créancier et le débiteur d'une même dette sont une seule et même personne !	Un fils unique emprunte fr. 20'000.- à son père. Le père décède et le fils hérite.
 Compensation	Deux personnes sont débitrices l'une envers l'autre.	Avance sur salaire

Principales prescriptions				
1 an	2 ans	5 ans	10 ans	∞
Dommages-intérêts Enrichissement illégitime	Prestations d'assurance PTT pour les envois recommandés	Redevances périodiques Loyers, fermages, Intérêts Honoraires Cachets, Salaires Dépenses d'auberge	Prescription générale	Gage immobilier Acte de défaut de biens (20 ans)

Interruption de la prescription

Elle a pour effet de faire cesser le délai de prescription et de faire courir un nouveau délai de prescription.

- Interruption par le fait du débiteur

reconnaissance de dette, paiement d'un acompte ou d'intérêts

- Interruption par le fait du créancier

action en justice - poursuites